

Petite parenthèse

Péril en la demeure



Petite parenthèse

« Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés ».

Après les manifestations des 16 septembre et 5 décembre, les avocats, constatant à leur tour que les murs de l'exécutif étaient décidément impénétrables, ont décidé de durcir le ton pour la défense de leur caisse de retraite autonome.

À l'appel du Conseil National des Barreaux, une semaine de grève, reconductible, a été décidée. Un fait rare dans la profession, qui se limitait jusqu'ici à des journées « justice morte » plutôt qu'à une longue mobilisation.

Actions coup de poing et grève du zèle, les robes noires n'ont pas relâché la pression face au gouvernement pour signifier plus clairement qu'il y avait péril en la demeure.

Selon la gravité d'une situation, on jugera s'il y a danger ou non. L'expression, apparue au 17e siècle, nous évoque dans la majorité des cas une maison en train de brûler.

Sauf que la demeure ici ne concerne en rien une habitation, car elle est issue du verbe « demeurer » dans le sens de s'attarder, rester sans bouger. Or, lorsqu'il y a péril en la demeure, il est urgent d'agir face à une menace, plutôt que de rester immobile, bras croisés.

En signe de protestation, les robes noires ont multiplié les procédés pour le moins insolites.

À Carcassonne et Agen, entre autres, des avocats ont donné leur sang à l'EFS, sous le slogan « Quitte à se faire saigner, autant que ce soit pour la bonne cause ». Une façon de joindre le geste à la parole. À Caen, devant la Garde des Sceaux atterrée, à Paris, Bordeaux, Nanterre, on a assisté à des « lancers » de robes. À Toulouse, une cinquantaine de conseils se sont présentés pour défendre un accusé, et prévoient de manifester ce dimanche en tribune, lors de la rencontre Stade Toulousain - Gloucester...

Une manière de faire entendre leur colère, sans effet de manche.